



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 116912

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dispositif du médecin traitant introduit par la loi du 13 août 2004 réformant l'assurance maladie. Le principal objectif de cette réforme était d'améliorer la continuité des soins en réduisant le nomadisme médical et en faisant du médecin généraliste le « portier » du système de soins. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan des effets de cette mesure, notamment quant à la nature des économies réalisées.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116912

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9298

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)